
PROCES-VERBAL **de l'assemblée générale du mercredi 07 mars 2012 à 10h00, à la** **Salle communale de Couvet**

Le Président	M. Jean-Marc Fallet
Participants	66 membres selon liste
Invités	Mme Laure Kordé (SENE), MM. Jacques Demierre (IP-Suisse), Marc Frutschi (CNAV), Pierre-François Gobat (SCAV), Philippe Jacot-Descombes (SFFN), Laurent Lavanchy (SAGR), Jean-Laurent Pfund (SFFN) et F. Wuergler (SAGR).
Excusés	14 invités et 30 membres selon liste
Le gérant	M. P. Vaudroz (procès-verbal)

Ordre du jour

1. Salutations
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2011
 3. Rapport du président
 4. Rapport du gérant
 5. Finances:
 - 5.1. Présentation des comptes 2011
 - 5.2. Rapport des vérificateurs
 - 5.3. Acceptation des comptes 2011
 - 5.4. Présentation et vote du budget 2012
 6. Élections et nominations:
 - 6.1. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
 7. Divers
 8. Conférence: **"Agriculture et Nature: La recherche d'un équilibre durable et dynamique"** par **M. Jean-Laurent Pfund**, Chef du Service de la Faune, de la Forêt et de la Nature (SFFN) et Ingénieur forestier cantonal
-

1. Salutations

Le président ouvre la séance en saluant et remerciant les invités et les membres présents et mentionnant les invités excusés.

Dans son introduction, le président évoque la future PA 2014-2017 de laquelle découle une ligne plus écologique que jamais. Le train est parti, l'agriculteur-entrepreneur a maintenant le choix de courir derrière ou d'y monter et même en 1^{ère} classe !

Le fait est qu'aujourd'hui ce n'est pas l'agriculture suisse qui va nourrir les millions de malnourris que compte le monde. Raison de plus pour éviter de produire en Suisse du lait à coup de concentrés provenant de surfaces déforestées en Amérique du Sud et accélérant les problèmes écologiques et de paupérisation des populations locales.

Il conclut en rappelant que produire de manière durable ne signifie pas ne plus produire.

Trois scrutateurs sont nommés: MM. Ulrich Nydegger, Johnny Ruchti et Roger Stauffer.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 février 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président

Le Président mentionne les réunions du comité. Celui-ci a notamment planché sur la problématique de l'avenir de l'OIC et l'accréditation des OCC romandes, dont l'ANAPI. Il a aussi nommé un nouveau représentant à la PIOCH, soit M. Cédric Barben. L'élimination des adventices avec l'introduction de la taxe au sac a également fait partie des débats.

Concernant les dossiers PER, il invite tous à suivre scrupuleusement les règles afin d'éviter toute réduction de paiements directs. Il est conscient que certaines exploitations ne sont pas des exemples, voire nuisent à l'image de l'agriculture, mais assure que celles-ci sont également contrôlées et au besoin, sanctionnées. Les contrôles de l'ANAPI sont effectués de manière identique pour chaque exploitation. Il termine en remerciant vivement tous les acteurs de l'ANAPI pour leur travail: les contrôleurs, les préposés et le gérant

4. Rapport du gérant

Le gérant évoque l'année 2011 écoulée. Aucune démission, ni de contrôleurs, ni de préposés n'est à signaler, ce qui est encourageant. Il signale le changement de statut juridique de l'OIC pour 2012 et les conséquences pour l'accréditation et l'ANAPI: la création d'une fédération pour regrouper les organisations de contrôle. Il signale le récent audit de l'ANAPI par le Service d'accréditation suisse et l'OFAG qui n'a pas donné lieu à des remarques particulières. Il mentionne l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier

2012 d'une nouvelle ordonnance fédérale traitant de la coordination des contrôles (OCCEA).

Concernant les statistiques de contrôles et les cas de non-conformité, le gérant présente le tableau suivant:

Statistiques de contrôles	2010	2011
Nbr exploitations inscrites PER	755 (98%)	735 (97%)
Nbr contrôles PER sur le terrain	231 (31%)	205 (28%)
Nbr contrôles OPPr	216	205
Nbr contrôles Données de structures (PER + Bio)	256	134
Exploitations en CC	47	56
Sanctions financières	7	11
Nbr exploitations inscrites SST/SRPA	639 (98%)	624 (98%)
Nbr de catégories inscrites	3703 (100%)	3560 (96%)
Nbr expl. SST/SRPA contrôlées	184 (29%)	397 (63%)
Exploitations en CC	22 (12%)	53 (13%)
Sanctions financières	20	36
Nbr de contrôles OPAn	159	373
Statistiques de contrôles	2010	2011
IP-Suisse céréales	17	25
IP-Suisse viande	112	85
IP-Suisse exigences de base	53	107
IP-Suisse Biodiversité	7	15
IP-Suisse Lait des prés	-	72
AQ-Viande suisse	46	111

Suisse-Garantie	37	67
SwissGap	2	3

Il conclut en remerciant les contrôleurs et les préposés et en les félicitant de s'acquitter de leur difficile tâche. Il remercie également vivement les différents Services de l'État de Neuchâtel (SAGR, SCAV, SENE) pour leur précieuse collaboration et leur soutien financier.

5. Finances

5.1. Présentation des comptes 2011

Le gérant présente les comptes 2011. Ceux-ci se bouclent avec un solde positif de Fr. 882.46. Le gérant précise que le comité a décidé d'attribuer Fr. 6'000.- pour le fonds "Informatique".

Le bilan au 31.12.2011 montre une fortune s'élevant à Fr. 120'517.45 et des fonds de réserve de Fr. 82'461.50.

5.2. Rapport des vérificateurs

C'est M. Christian Debély de Savagnier (vérificateur) qui lit le rapport. Celui-ci relève que les comptes 2011 ont été vérifiés les 27 janvier et 24 février 2012 en présence du gérant et de la comptable. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée qu'ils soient acceptés tels que présentés.

5.3. Acceptation des comptes 2011

Les comptes 2011 sont acceptés à la majorité.

5.4. Présentation et vote du budget 2012

Le gérant présente le budget 2012. Celui-ci montre un bénéfice de Fr. 6'000.-.

Le budget 2012 tel que présenté est accepté à l'unanimité.

6. Élection et nomination

6.1. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

M. Christian Debély est sortant et M. Jean-Michel Jeannet, vérificateur-suppléant, devient titulaire. Un nouveau vérificateur-suppléant doit être nommé. Celui-ci doit provenir du district de Boudry, afin de respecter le tournus des districts. L'assemblée propose la personne de M. Patrick Porret de Fresens. Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Porret est élu comme vérificateur-suppléant.

La commission de vérification 2012 est constituée des personnes suivantes:

MM. Dominique Mosset, Frédéric Humbert-Droz et Jean-Michel Jeannet, vérificateurs et
MM. Claude-Alain Dreyer et Patrick Porret, vérificateurs-suppléants.

7. Divers

- M. P.-F. Gobat, Chef du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires, excuse l'absence du Conseiller d'État en charge du département, M. T. Grosjean, et remercie l'ANAPI pour son invitation. Il souligne l'excellente collaboration avec l'ANAPI et est d'avis que s'est un contrat "Win-Win". Il évoque toutefois quelques couacs au niveau de la coordination des contrôles en 2011, mais cela rentrera dans l'ordre en 2012. Il mentionne que l'introduction de l'OCCEA, avec le passage de fréquence des contrôles bleus à 4 ans compliquera vivement le travail de coordination.
A la demande de M. S. Menoud, il fait le point sur la campagne BVD;
- A la question de M. L. Krebs, M. F. Wuergler répond qu'il est effectivement difficile de contrôler si un exploitant effectue réellement 50% du temps de travail de l'exploitation (critère pour être reconnu exploitant). La commission de reconnaissance se base sur le budget de travail ART pour vérifier. Il mentionne toutefois que celui qui effectue les travaux de soin au bétail, remplit facilement l'obligation des 50%. Quand à ce chiffre, il rappelle que la main-d'œuvre de l'exploitation est incluse.
- Mme L. Kordé est invitée à répondre aux questions de plusieurs membres. Suite à l'intervention de M. A. Steiner, elle explique qu'il est toléré d'épandre du fumier sur une mince couche de neige. A M. R. Béguin, elle répond qu'un tas de fumier peut rester une année en bout de champs, mais qu'il faut attendre ensuite 3 ans avant de le déposer au même endroit.
- M. R. Stauffer interroge M. J. Demierre sur la mauvaise gestion de l'offre en porc gras du label TerraSuisse, ce qui finalement aboutit sur des déductions et suppression de supplément Label. Le gérant d'IP-Suisse Lausanne répond que le marché du porc est saturé en général et celui du label également. Actuellement il ne voit pas de solution et cet état de fait devrait durer encore près de 2 ans.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la partie statutaire et donne la parole à l'orateur.

8. Conférence

M. Jean-Laurent Pfund (Chef SFFN) présente les relations entre agriculture et sylviculture au niveau mondial, national et cantonal. Sur le plan international, le gain en terrain agricole se fait à coup de déforestation, au détriment de toute règle écologique: ceci implique de fortes pertes en biodiversité. L'agriculture est toujours plus productrice, ceci malgré des prix toujours plus bas. Les défis à venir sont nombreux, notamment dans la conservation des ressources (eau, sol, etc.).

Au niveau national et cantonal, ce sont les terres agricoles qui disparaissent à grande vitesse, ainsi que certains biotopes. Ces derniers abritent la majeure partie des espèces animales et végétales, notamment celles en vue de disparition. Actuellement 2/3 des ces biotopes sont influencés par les activités agricoles et un choix doit être fait entre un système d'intégration ou celui de ségrégation.

Au niveau neuchâtelois, la situation des espaces naturels est satisfaisante. Les différents projets de PGI et de réseaux écologiques sont faits en collaboration constructive des différentes parties concernées. Le plan AT définit clairement les zones de protection et la récente intégration des PPS dans les objets SCE. Agriculture et nature doivent affronter les nouveaux défis ensemble, notamment les problèmes d'approvisionnement énergétiques, la gestion de l'eau et les incidents climatiques.

A la fin de l'exposé, plusieurs questions ou interpellations ont été faites par nos membres, dont notamment MM. Philippe Leuba et Bernard Staehli concernant l'entretien des lisières forestières. Selon le chef du SFFN, cette tâche incombe aux propriétaires des forêts. Le plan cantonal prévoit une intervention tous les dix ans. Il s'engage à rendre attentifs les gardes-forestiers à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 12 h 15.

Les débats sont suivis d'un apéritif et d'une fondue offerte par l'ANAPI.

Cernier, le 16 mars 2012

Le gérant : Patrick Vaudroz